

Bernhard Stricker

# Une large alliance des professionnels du premier recours plaide en faveur d'un OUI aux soins médicaux de base

Communiqué du 1.4.2014.

Le nouvel article constitutionnel concernant les soins médicaux de base – le contre-projet direct du parlement à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille», retirée par ses auteurs – est soutenu par une large coalition de politique professionnelle. Le 1<sup>er</sup> avril 2014 – Journée nationale de la médecine de famille – des représentants de plusieurs organisations actives dans les soins médicaux de base ont plaidé en faveur d'un OUI à l'arrêté fédéral sur les soins médicaux de base qui sera soumis au peuple le 18 mai 2014. Conclusion commune: face à l'évolution de la structure démographique qui se modifie, seuls des soins de base fondés sur un article constitutionnel seront en mesure d'assurer à long terme les besoins accrus en prestations médicales et en soins.

La population de la Suisse vieillit et le nombre de patientes et de patients souffrant de maladies chroniques augmente. Par conséquent, les besoins en prestations médicales, en soins et prises en charge s'accroissent également. Le manque de personnel soignant est connu depuis longtemps. Simultanément, une pénurie de médecins de famille menace, car les médecins de famille partant à la retraite ne trouvent pas de successeur. A cela s'ajoute que de moins en moins d'étudiants en médecine souhaitent embrasser la profession de médecin de famille. Cela signifie que le système des soins médicaux de base reposant sur les médecins de famille est en danger. C'est pour toutes ces raisons qu'en 2009, l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» fut lancée et déposée en 2010 avec plus de 200 000 signatures. La politique de la santé, immobilisée depuis des années dans le domaine des soins de base, a pu être débloquée, ce qui a finalement mené au contre-projet direct, au plan directeur et au retrait de l'initiative.

Avant la décision, le 26 septembre 2013, de retirer l'initiative, il a fallu près de deux ans de discussions au parlement et une phase de collaboration des médecins de famille dans le cadre des organismes responsables du plan directeur (Masterplan) qui a duré presque autant. Tout cela a conduit à des résultats constructifs qui sont désormais portés par une large alliance politique.

Le 24.2.2014, à l'occasion d'une conférence de presse commune, le Conseiller fédéral Alain Berset et le Conseiller d'Etat Carlo Conti ont annoncé, au nom du Conseil fédéral et des directeurs cantonaux de la santé, un consensus en la matière et une alliance au-delà des frontières d'intérêts et de partis. Car, à côté de la Confédération et des cantons, une grande majorité du Conseil national et du Conseil des Etats soutient ce projet.

Par la conférence de presse du 1<sup>er</sup> avril 2014, «Journée de la médecine de famille», les médecins de famille et de l'enfance ainsi que de nombreux représentants des organisations actives dans les



«Salle comble» au conférence de presse du comité de campagne le 1<sup>er</sup> avril 2014: 9 orateurs et beaucoup de journalistes.

soins médicaux de base ont maintenant inauguré la phase cruciale de la campagne de votation. Peter Tschudi (président du comité d'initiative), Marc Müller (président de l'Association Médecins de famille Suisse) Jürg Schlup (président FMH), Nicole Pellaud (présidente Société Suisse de Pédiatrie), Pierre-Yves Rodondi (membre du comité SSMI Société Suisse de Médecine Interne), Tresa Stübi (présidente Association suisse des assistantes médicales), Dominique Jordan (président Société suisse des pharmaciens - pharma-Suisse), Pierre Théraulaz, (président Association suisse des infirmières et infirmiers - ASI) et Walter Suter (président Association suisse des services d'aide et de soins à domicile - Spitex) ont plaidé en faveur d'un OUI à l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base.

Aussitôt après la conférence de presse, la campagne de votation fut lancée sur la Place fédérale par les brèves interventions de quatre médecins de famille et par la présentation du logo de la votation. Une occasion de souligner l'analogie avec les événements et les revendications d'il y a huit ans jour pour jour: le 1<sup>er</sup> avril 2006, près de 12 000 personnes ont manifesté sur la Place fédérale en faveur d'un renforcement de la médecine de famille. Ce fut le début d'un processus politique qui sera bouclé par la votation du 18 mai 2014.

Simultanément – à l'occasion de la Journée nationale de la médecine de famille – des actions ont été organisées dans toute la Suisse en faveur du nouvel article constitutionnel. Les plus grandes manifestations ont eu lieu à Zurich, Aarau, Lucerne et Bâle.

L'article constitutionnel concernant les soins médicaux de base qui sera soumis à la votation le 18 mai 2014 est plus court que le texte

Photo: Marco Zanoni



Une chorégraphie spéciale sur la Place Fédérale le 1<sup>er</sup> avril 2014: du logo ...



... au slogan de votation.

Photos: Marco Zanoni

Voici le texte de l'article constitutionnel qui passera en votation le 18 mai 2014:

**Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base du 19.9.2013 (contre-projet direct à l'initiative populaire Oui à la médecine de famille)**

Art. 117a (nouveau) soins médicaux de base

1 Dans le cadre de leurs compétences, la Confédération et les cantons veillent à ce que la population dispose de soins médicaux suffisants, accessibles à tous et de haute qualité. Ils reconnaissent et encouragent la médecine de famille en tant que composante essentielle des soins de base.

2 La Confédération légifère sur:

- a. la formation pré- et postgrade pour les professions des soins médicaux de base et les exigences pour l'exercice de ces professions;
- b. la rémunération adéquate des prestations de la médecine de famille.

de l'initiative; en revanche, il englobe l'ensemble des soins médicaux de base. Les compétences de la Confédération et des cantons demeurent pour l'essentiel inchangées. Les cantons restent garants des soins médicaux. Mais le nouvel article constitutionnel donne à la Confédération et aux cantons la compétence de réorienter les soins médicaux de base en cas de besoin et de favoriser de manière ciblée la médecine de famille et de l'enfance comme composante fondamentale de ces soins de base. Entre autres par une rémunération adéquate des prestations des médecins de famille, mais également par des mesures ciblées propres à revaloriser la médecine de famille dans le cadre du plan directeur. Cela doit permettre de garantir que les soins et l'accompagnement des patients resteront d'excellente qualité.

Avec ce nouvel article constitutionnel soumis à la votation le 18 mai, c'est la première fois qu'un objectif de politique de la santé est inscrit dans la Constitution.

Correspondance:  
Bernhard Stricker, lic. phil.  
Waaghausgasse 5, 3011 Bern  
b.stricker[at]bluewin.ch